



## Bureau SJCF 1D

### GT OS Transformation numérique 13/02/2024

#### La programmation du contrôle fiscal et l'IA

L'évolution informatique et le développement du numérique transforment en profondeur l'exercice de la mission de contrôle fiscal, qu'il s'agisse de l'exploitation des données reçues dans le cadre de l'échange international d'informations, de l'intelligence artificielle (IA) et du datamining (programmation et activité de contrôle) mais également de la dématérialisation (dans ses deux volets, applicatif et procédure), du déploiement du nouvel applicatif structurant du contrôle (projet PILAT) ou du projet de facturation électronique. Une réflexion visant à adapter nos procédures et nos méthodes doit donc être engagée.

La détection et la programmation des contrôles, via les nouvelles méthodes d'analyse de données de masse (datamining ou DM), ont connu une transformation majeure et une véritable montée en puissance, l'objectif à terme étant de mieux cibler les contrôles.

Dans le cadre de la lutte contre la fraude fiscale, la DGFIP recourt ainsi depuis 2014 aux méthodes d'analyse de données mettant en œuvre des techniques statistiques ou d'apprentissage automatique pour améliorer le ciblage des opérations de contrôle. Ces travaux sont menés par un service dédié, le bureau SJCF-1D en liaison étroite avec les pôles de programmation localisés dans les Directions interrégionales de contrôle fiscal (DIRCOFI).

Les travaux mettent en œuvre des techniques d'analyse prédictive qui ont pour but d'identifier, par des méthodes statistiques ou mathématiques, les critères caractérisant une personne fraudeuse et établir ainsi un profil de fraude qui sera appliqué à une population cible.

Ils représentent désormais 56% de la programmation des contrôles fiscaux externes et 2,1 Md€ de droits et de pénalités en 2023.

Les premières analyses qualitatives sur les résultats des CFE<sup>1</sup> ont par ailleurs objectivé le fait que les résultats financiers des dossiers identifiés par l'IA étaient supérieurs aux résultats financiers des dossiers ciblés par l'analyse de données traditionnelle.

Une première étape a donc été franchie avec succès grâce notamment à l'implication de l'ensemble des services de contrôle mais l'ambition doit être réaffirmée, les résultats consolidés et l'accompagnement des directions renforcé.

#### **Les objectifs de l'IA dans le CF restent ambitieux sur 2023-2027 :**

- Consolidation des travaux (plus de 300 requêtes sur les professionnels, plus de 60 thèmes couverts sur les particuliers) et renforcement de l'approche qualitative.
- Couverture des fraudes les plus graves ou les plus complexes : aller au-delà de la couverture classique des risques par la donnée par la modélisation de fraudes habituellement identifiées par la recherche et par l'évènementiel.

<sup>1</sup>cf. 1ère note <http://nausicaadoc.appli.impots/2023/011774> diffusée le 20 décembre 2023 sur les résultats des CFE.

- Etre à l'origine de 50 % des contrôles des particuliers d'ici 2027
- Rééquilibrage des contrôles des particuliers sur les plus fortunés (+25 % de contrôles).
- Renforcement de la lutte contre la fraude patrimoniale.
- Renforcement de l'accompagnement des directions dans la mise en œuvre de l'IA.
- Renforcement de la transversalité de la lutte contre la fraude.

Ces objectifs ambitieux nécessitent un accompagnement renforcé de la part de l'administration centrale pour en favoriser la réussite et ce d'autant plus qu'ils vont nécessiter de revoir les méthodes locales de contrôle.

#### **Moyens :**

- Aide à la mise en place de nouvelles structures ou de nouveaux processus d'exploitation des listes DM par la diffusion régulière de notes et d'éléments de langage sur les résultats et la pertinence des listes DM tant sur les professionnels que sur les particuliers<sup>2</sup>.
- Diffusion de nouveaux outils de pilotage : après TISSUFIP, mise en production d'un outil d'analyse du tissu fiscal des professionnels en juin 2024, intégration des listes DM dans Pilot CF en 2024, refonte des statistiques mensuelles pour favoriser la mise en œuvre de l'IA.
- Mise en place d'une nouvelle instance interrégionale « IA et CF » réunissant les agents des services de contrôle fiscal de l'inter région (DDRFIP et DIRCOFI) qui ont été amenés à travailler récemment sur des fraudes graves ou complexes afin d'analyser la possibilité de modélisation de la fraude par l'IA.
- Accompagnement des directions dans la suppression des requêtes SIRIUS PART<sup>3</sup> et des directions éloignées de l'objectif du CF61 pour identification des leviers d'action<sup>4</sup>.
- Ouverture de la plateforme CFVR à deux agents des DDRFIP par inter région.
- Modélisation de typologie de fraudes sur la base des contrôles passés.
- Analyse des résultats des contrôles fiscaux des particuliers.
- Poursuite des groupes de travail nationaux sur des thématiques non couvertes par l'analyse de données (ex : identification d'établissements stables).
- Intensification des travaux sur les droits de mutation à titre gratuit, l'IFI, les plus-values pour les particuliers et GT nationaux en cours sur les hauts patrimoines et sur les non-résidents.
- Reprise et amélioration de listes ILIAD (ex : listes CVM sur les cessions de valeurs mobilières).

<sup>2</sup>Exemple : note sur la pertinence des risques professionnels au T1 2024.

<sup>3</sup>Note sur l'analyse des contrôles des particuliers dans ALPAGE au T1 2024.

<sup>4</sup>Réunions bilatérales au T2 2024 selon les résultats de la note sur l'analyse des contrôles des particuliers du T1 2024.